



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 202076



F 144759

040-INSP

Rési code :

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
Brabant tél : 02 674 57 11
Wallonie tél : 081 432 611



PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : Adresse : CP + Commune : Tél. :
N° carte d'identité :
N°TVA : BE

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

Art 270 mise en usage modification extension
Art 271 périodique contrôle
Art 276 : renforcement Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
Art 86 Art 271bis
Art 87 Art 278
Art 88
Art 270bis Unité d'habitation
Art 270ter Unité de travail domestique
Art 270quater Parties communes
Art 270quaterbis Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN, Compt. kWh n°, Index jour, nuit, Protection branchement (A)
Données installation : Conçue pour UN, Courant nominal maximum (A), Câble d'alimentation tableau principal
Description installation : Dispositif diff. gén., Nombre de tableaux, Nombre de circuits terminaux

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, l>/section, Schémas, Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre, Isolement général, Continuité de terre, Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : était plombé, a été plombé, n'a pas été plombé, ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation: Néant
Infractions Installation existante: Denis 576 448
Remarques: Néant, Visa GRD ou mandataire: HECTEO te 19/11/2010

Conclusion(s) :

La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.
L'installation électrique doit être recontrôlée avant 15/11/2010 (*) par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : Agent n° : Date : Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) :

Schéma(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique...
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard...